

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2023

n° 067-23

Objet : RS - Attribution du marché pour les travaux de création du réseau d'eaux usées et de renouvellement des réseaux d'eau potable entre les hameaux de la Magne et de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales

- date de convocation le 09 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Michel Dyen

• conseillers excusés : 20

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 juin 2023

délibération n° 067-23

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux de création du réseau d'eaux usées et de renouvellement des réseaux d'eau potable entre les hameaux de la Magne et de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation a été lancée le 4 avril 2023 pour les travaux de création du réseau d'eaux usées et de renouvellement des réseaux d'eau potable entre les hameaux de la Magne et de Charmillon, sur la commune de Saint-François-de-Sales.

Le marché comprend :

- la pose d'un collecteur d'eaux usées sur 2 248 ml ainsi que la mise en place de boîtes de branchement et la démolition de la station d'épuration (STEP) existante de la Magne,
- le renouvellement de 1 939 ml de canalisation de distribution d'eau potable, ainsi que la reprise de 23 branchements particuliers, avec la mise en place de bornes compteurs en limite de propriété,
- le renouvellement de 746 ml de canalisation d'adduction d'eau potable.

Il est composé d'une tranche ferme et de 3 tranches optionnelles :

- tranche ferme : depuis Charmillon jusqu'à la route communale dans le hameau du Mouchet,
- tranche optionnelle 1 : au niveau du hameau du Mouchet (sur la route communale et la route départementale 62) et jusqu'au départ du chemin rural dans les bois remontant jusqu'à la STEP de la Magne,
- tranche optionnelle 2 : depuis le chemin rural en limite de RD62 jusqu'à la STEP de la Magne,
- tranche optionnelle 3 : depuis la STEP de la Magne et jusqu'à la RD62 dans le hameau de la Magne.

La maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet Hydrétudes.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- valeur technique : 60 %,
- prix : 40 %.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement d'entreprises TPLM / Petavit / Ferrand TP / Aillon TP / Grosjean, pour un montant total estimatif de 1 610 336,79 € HT selon détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires :

- tranche ferme : 614 595,29 € HT,
- tranche optionnelle 1 : 556 437,92 € HT,
- tranche optionnelle 2 : 311 580,53 € HT,
- tranche optionnelle 3 : 127 723,05 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 mai 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **attribue** le marché pour les travaux de de création du réseau d'eaux usées et de renouvellement des réseaux d'eau potable entre les hameaux de la Magne et de Charmillon, sur la commune de Saint-François-de-Sales au groupement d'entreprises TPLM / Petavit / Ferrand TP / Aillon TP / Grosjean, pour un montant total estimatif de 1 610 336,79 € HT,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

067-23

Objet de l'acte :	RS - Attribution du marché pour les travaux de création du réseau d'eaux usées et de renouvellement des réseaux d'eau potable entre les hameaux de la Magne et de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	20 juin 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20230620-lmc1H29567H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H29567H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	20 juin 2023
Date de réception en Préfecture :	20 juin 2023
Publication sur le site internet:	mardi 20 juin 2023